



POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET

Tél : 06.27.50.07.44

COMMISSION SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N°25 DU SAMEDI 22/02/2025

Réunion du 17 février 2025

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

NOTE AUX CLUBS

Les clubs doivent impérativement correspondre avec la Commission Seniors à l'adresse suivante : seniors-loire@loire.fff.fr

COURRIERS RECUS

Urfé : en D5 Poule C sur le terrain de St Julien la Vêtre, jusqu'à nouvel ordre.
St Just St Rambert : changement de terrain en D3 Poule C pour le 16 février.
Se. Côte Chaude : confirmation du jour et heure du match en D3 Poule D du 16 février.
Bords de Loire : problème de FMI et feuille de match papier : transmis aux « Règlements ».
Rive de Gier : erreur du résultat en D2 Poule A du 16 février : en attente de la confirmation de l'arbitre.
St Marcellin en Forez : en D4 Poule D et en D5 Poule C : **terrain stabilisé** jusqu'au 8 mars inclus.
Hautes Chaumes : changement d'horaire en D4 Poule C du 23 février.
Usson en Forez : accord pour le changement d'horaire en D4 Poule D du 23 février.
Roannais Foot 42 : changement d'horaire en D1 pour le 23 février.
Feurs : changement de terrain et d'horaire en D2 Poule B du 16 février.
Firminy : accord pour le changement de terrain et d'horaire en D2 Poule B du 16 février.
Sud Forez Luriecquois : envoi feuille de match papier en D4 Poule D du 16 février.
Se. Portugais : demande le changement d'horaire en D3 Poule C du 16 février : impossible car match R3 après.
St Chamond Le Creux : problème de FMI : envoi de feuille de match papier.
M. SAFAK Isa (arbitre) : problème de FMI en D2 Poule A du 16 février.
Monts du Forez : problème de FMI en D5 Poule C du 16 février : transmis aux « Règlements ».
Sorbiers La Talaudière : demande d'avancer le match en D3 Poule C du 23 mars : en attente de l'accord du club adverse.

RAPPEL AUX CLUBS

- Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique : il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeu concernées (herbe et synthétique).

RAPPEL AUX CLUBS ENGAGEMENTS COUPES

Pour les clubs évoluant en championnat Seniors de Ligue, la première équipe départementale sera désignée comme jouant la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club possédant deux équipes départementales, l'équipe première doit s'engager en Coupe de la Loire et l'équipe 2 sera désignée pour jouer la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club ne possédant qu'une seule équipe départementale, il pourra s'engager en Coupe de la Loire et en Coupe Valeyre/Léger, mais devra choisir, à partir des 32èmes de finale, l'une ou l'autre des deux coupes départementales (Loire ou Valeyre/Léger).